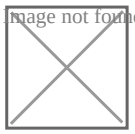

Refus d' indemnisation suite à un acte de vandalisme

Par **seb 04**, le **24/02/2015** à **11:07**

Bonjour ,
je vais essayer de résumer ma situation :
il y a environ trois semaines , on a brisé toutes les vitres de mon véhicule stationné sur le parking de ma résidence .J'ai donc contacté mon assurance pour déclarer le sinistre , le conseiller m' a dit : " pas de problème , nous vous envoyons une dépanneuse qui transportera votre véhicule jusqu'au garage agrée le plus proche " . Une fois au garage , ce dernier a évalué les dégâts , l' expert est passé , à validé et les réparations ont été effectuées . Là où les choses se compliquent , c' est que lorsque je suis allé récupérer ma voiture , le garagiste n' avait pas reçu de règlement de mon assurance , je me rend donc sur place et mon conseiller m' explique que je ne suis pas couvert pour les actes de vandalisme et que toutes les réparations sont à ma charge .Ce que j' ai du mal à comprendre c' est pourquoi lors de ma déclaration cela ne m' a pas été signalé et pourquoi un expert a quand même était mandanté ? Malgré un recours auprès du service clientèle la situation demeure inchangée .Merci d' avance pour vos réponses .

Par **Visiteur**, le **24/02/2015** à **11:33**

Bonjour,
là ou il était question d'un simple bris de vitres au départ le dossier a du être transformé en vandalisme...

Par **seb 04**, le **24/02/2015** à **11:39**

Bonjour grenouille ,
merci pour ta réponse , oui c' est possible mais est-ce légal sans que j' en soit informé ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés